

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 20 juillet 2015

19 h mairie, salle consulaire

Le lundi 20 juillet 2015, à 19 h, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique salle consulaire de la mairie, sous la présidence de Pierre Fillon, maire

Présents : Christian Trémoulet, Josiane Mouchet, Pierre Artique, Roger Béchet, Denise Gignoux, Philippe Delerce, Christophe Coste, Philippe Bertrand, Carole Dinger (dès 19h10), Bernard Meillasson, Coralie Marmot

Excusés : Chrystelle Beurrier (pouvoir à Pierre Fillon) qui rentre en séance à 19h57, Cécilia Mota (pouvoir à Denise Gignoux), Laurence Lassort (pouvoir à Josiane Mouchet)

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	12, puis 13
Nombre de votants	14, puis 15
Date de convocation du conseil municipal	10 juillet 2015

Le maire ouvre la réunion à 19 h 10.

Philippe Delerce est désigné en tant que secrétaire de séance

Le maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole des Savoie
- révision du PLU d'Yvoire

I/ Compte rendu de la séance du 29 juin 2015

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II/ Rapport sur la qualité et le prix de l'eau potable pour 2014

Pierre Artique fait état du rapport pour l'année 2014 sur la qualité et le prix de l'eau tel que le syndicat des eaux des Moises (SIEM) le présente à l'ensemble des communes adhérentes.

Le syndicat intercommunal est composé de 15 communes (Allinges, Douvaine, Draillant, Excenevex, Messery, Perrignier, Sciez, Yvoire, Cervens, Chens, Nernier, Massongy, Margencel, Orcier, Armo) comptabilisant 14 116 abonnés, ce qui représente entre 31 000 et 37 000 habitants selon la saison.

Son activité concerne la production et la distribution de l'eau ainsi que la protection des ressources et des zones de production, la construction, l'exploitation et la maintenance des réseaux.

a/ Production

2 807 000 m³/an, sur 15 sites (11 sources, 2 pompages en nappes phréatiques, 1 pompage dans le lac Léman et 1 station de relevage et de traitement.)

Toutes les ressources exploitées, sauf Armo sont pourvues de périmètres de protection conformes à la réglementation, ce qui a permis une amélioration de la qualité de l'eau sur le plan bactériologique et une stabilisation des pollutions d'ordre chimique (nitrates, pesticides)

Principale source, les Moises, env. 30%, montée en puissance de la station de Chevilly avec d'intéressantes ^perspectives d'avenir, notamment la fourniture d'eau potable à Douvaine, et du bassin annemassien (à l'étude)

b/ Traitement

Tous les sites, sauf Armoiy, sont équipés de dispositifs de désinfection à base de chlore liquide ou gazeux, contrôlés régulièrement.

c/ Distribution

400 km de canalisations dont 90 km en diam. inférieur à 100 mm en mauvais état qui devront être remplacées.

13200 branchements individuels

3000 vannes de sectionnements

30 appareils de régulation

890 poteaux d'incendie

Surveillance du réseau avec télégestion. Tous les jours, un journal des événements de chaque site est envoyé au PC. Alarme éventuelle au PC et sur le portable de l'agent d'astreinte

d/ Interventions et travaux 2014 (15 techniciens)

Pose de canalisations	3560 ml
Réfections de branchements	238
Fuites importantes	79
Interventions diverses	1409
Nouveaux branchements	442
Raccordements lotissements	4
Changements de compteurs	744

e/ Tarification

Elle s'effectue selon un tarif binôme

-consommation réelle à 1, 53 € le m³

-abonnement incluant la location du compteur et l'entretien du branchement, variable selon le diamètre des canalisations

Station de Chevilly

En service depuis 2013, elle produit 6500 m³ par jour extraits du Léman, avec possibilité d'extension à 13 000 m³.

Dotée des techniques les plus modernes, elle alimentera Douvaine, Massongy, Sciez dès 2016, et éventuellement le Syndicat des Voiron.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE ce rapport sur la qualité et le prix de l'eau pour 2014 tel que présenté par Pierre Artique, vice-président du SIEM

III/ Suppression de l'abattement sur la taxe foncière bâtie

Le maire rappelle qu'en 2007, le conseil municipal avait instauré un abattement de 5% sur la taxe foncière bâtie applicable aux nouvelles constructions pendant une période de 2 ans.

Le tableau comparatif des impôts locaux au sein de la communauté de communes du Bas-Chablais fait apparaître qu'Excenevex est la seule commune à pratiquer cet abattement qui correspond à une somme annuelle de 35 000 €.

Il suggère de le supprimer de façon à faire face à la réduction des dotations de l'Etat (DGF) et l'augmentation du Fonds de péréquation de l'intercommunalité (FPIC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de supprimer cet abattement.

IV/ Budget du parking 2015, décision modificative n°1

Sur proposition du maire, de façon à pouvoir acquitter les dépenses de réparation des barrières du parking suite à des accidents causés par des tiers, et ce, en attente du remboursement par leurs assurances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de procéder à la décision modificative n° 1 sur le budget 2015 du parking

Dépense de 2 100 € à prendre sur les dépenses imprévues de fonctionnement.

V/ Urbanisme

Déclarations d'intention d'aliéner

Gislène Gillermin, veuve Gionzini, propriété cadastrée A 192, Le Cimetière

Georges Vincent, Georgette Vincent épouse Mari, Monique Vincent épouse Delerce, propriété cadastrée A 192, Le Cimetière

Sabrina Parodi, épouse Jacquier, propriété cadastrée A 1243, Les Prilets

Stéphanie Coone, propriété cadastrée A 1371-1316- 1435, une maison, rue Lou Margali

Madame et Monsieur Mouchet, propriété cadastrée D 267-268-264-266, Chevilly, La Bosta

La commune ne fera pas valoir son droit de préemption urbain

VI/ Ligne de trésorerie du Crédit Agricole des Savoie

Le maire rappelle qu'une ligne de trésorerie de 500 000 € a été ouverte le 1^{er} juillet 2014 auprès du CAS, de façon à faire face au règlement des dépenses d'investissement en fonction de la rentrée des recettes normales et du versement des subventions obtenues auprès du conseil départemental.

A ce jour, 400 000 € ont été tirés sur le crédit total

Cette opération a fait l'objet d'une convention annuelle qui arrive à son terme le 31 juillet 2015.

Il propose de reconduire cette convention pour une année supplémentaire, le taux de rémunération proposé par le CAS étant de 1,43 %, pour un crédit restant à tirer de 100 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de reconduire cette convention avec le Crédit Agricole des Savoie dans les conditions ainsi précisées

AUTORISE le maire à la signer

DECIDE de procéder à la décision modificative n°3 sur le budget principal 2015 de façon à prendre en compte la reconduction de la convention avec le CAS

VII/ Révision du plan local d'urbanisme d'Yvoire

Le maire fait état du courrier du maire d'Yvoire l'informant de la prescription de la révision n°4 du PLU d'Yvoire, et de la possibilité ouverte aux communes limitrophes d'être consultées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE qu'Excenevex soit consultée dans le cadre de la révision n°4 du PLU d'Yvoire, conformément à l'article L 123-8 du code de l'urbanisme

VIII/ Questions diverses

1/ Pierre Fillon

a/remercie les élus d'Excenevex qui, nombreux, ont participé aux réunions organisées par la CCBC consacrées à la présentation du schéma de mutualisation et de la procédure du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Il propose qu'une réunion de travail soit organisée le 28 septembre à la salle consulaire sur le thème du PLUi. Pour bien la préparer, une documentation est distribuée (délibération de prescription de septembre 2009, projet d'aménagement et de développement durable (PADD) et délibération d'approbation du 20 juillet 2013).

b/ présente les grandes lignes du projet de salon de sports nautiques que l'association OSV (Outdoor Sports Valley) envisage d'organiser sur la plage en juin 2016 sous le patronage de l'ARC, de Chablais-Léman-Développement et de la CCBC.

D'une dimension économique et ludique internationale, ce salon devrait voir la participation des entreprises industrielles liées aux sports nautiques, autour d'animations spécialisées et d'un grand évènement sportif lié à la pratique du stand-up-paddle.

Chrystelle Beurrier, en tant que vice-présidente, précise que le Conseil départemental apportera son soutien à cette manifestation.

c/ informe le conseil que l'inauguration du premier tronçon de la voie verte et du lavoir de la place du Centre est fixée au samedi 5 septembre 2015.

2/ Bernard Meillasson regrette que le goudronnage de la voie verte ait été fait en enrobé noir et que l'entreprise n'ait pas averti les riverains.

3/ Philippe Delerce, en tant que trésorier remercie le conseil municipal pour le versement d'une subvention de 450 € au profit de l'association des parents de l'enfance inadaptée (APEI)

4/ Plusieurs conseillers soulignent la réussite de la fête du sable organisée par le comité des fêtes et la beauté du feu d'artifices offert par la commune.

5/ Chrystelle Beurrier propose la date du 2 septembre pour l'organisation du forum des associations à la Symphorienne.

La commission « vie associative-sports-culture » se réunira le 16 septembre à 19h.

6/ L'association « Les Ailes Anciennes » a annoncé qu'elle participera aux journées européennes du patrimoine les 19 et 20 septembre 2015 et proposera des animations.

7/ Christian Trémoulet explique que les travaux de sécurisation de la RD 25 à Chevilly arrivent à leur terme. La réfection du chemin des Génévriers sera achevée le 25 juillet. Le gradair interviendra sur le chemin des Préjeans la dernière semaine d'août.

8/ Calendrier des réunions

a/ septembre 2015

-mercredi 2, 14h, Symphorienne, Forum des associations

- samedi 5, inauguration de la voie verte et du lavoir de la place du Centre
- mercredi 9, 19h, commission « environnement-tourisme », projet d'actions en faveur de l'entretien des promenades et randonnées (**rappel**)
- samedi 12, commission « bois et forêt », journée de visite des travaux forestiers et d'entretien des promenades (**rappel**)
- jeudi 10, 9h, municipalité
- mercredi 16, 19h, commission « vie associative-sports-culture »
- lundi 21, 19h, conseil municipal
- lundi 28, 19h, réunion de travail du conseil consacrée au PLUi

b/ conseils municipaux

lundi 19 octobre, 19h, lundi 23 novembre, 19h, lundi 21 décembre, 19h.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 21h10

Le secrétaire de séance
Philippe Delerce

le maire
Pierre Fillon

J-F Tanghe, conseil municipal 20 juillet 2015